

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

## AMENDEMENT

N ° 886

présenté par

M. Minot, M. Dive, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine et M. Vatin

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.